

n. 222 Lib. - GW/81

Basel, le 25 novembre 1982

Eine klare Zeichen in der Antwort wiederholen
 Préciser le rapport entre référence dans la réponse
 Precisi riferimento quando riferimento nella risposta

13 décembre 1982

Distribución

Actions supplémentaires d'assistance et de secours en faveur des
 victime du conflit au Liban et des réfugiés dans divers autres pays

Département des affaires étrangères. Proposition du 25 novembre
 1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 6 décembre 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

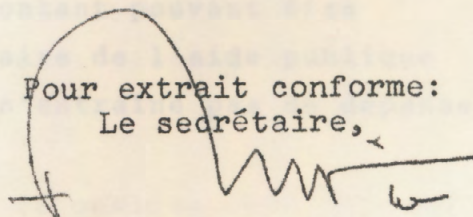
d é c i d e :

1. Un crédit de 5 millions de francs, à la charge de la réserve du crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale (AF du 3.12.1981), est ouvert pour diverses actions d'assistance et de secours en faveur des victimes du conflit au Liban et des réfugiés dans divers autres pays.
2. Le département fédéral des affaires étrangères est autorisé à demander un dépassement de crédit de 5 millions de francs à la charge de l'article budgétaire 202.493.20 "Oeuvres d'entraide internationales". Un montant correspondant est bloqué à l'article 202.493.01 "Coopération technique".

Extrait du procès-verbal (avec annexe à la proposition):

- EDA	18	(GS 6, DEH 12)	pour	exécution
- EFD	7		pour	connaissance
- EFK	2	" "		
- FinDel	2	" "		

Pour extrait conforme:
 Le secrétaire,





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.222.Lib. - GW/sl

Berne, le 25 novembre 1982

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

Distribuée

AU CONSEIL FEDERAL

Actions supplémentaires d'assistance et de secours en faveur des victimes du conflit au Liban et des réfugiés dans divers autres pays

de venir en aide à un grand nombre de blessés, de veuves, d'orphelins et de sans-abri (voir annexes à l'attribution de contributions, tant à des organisations internationales qu'à des œuvres d'entraide suisses, à partir d'arrondissements de larges couches de la population sinistrée.

I

Les événements graves qui troublent notre globe ne cessent d'engendrer misère et détresse et, partant, des besoins accrus d'aide humanitaire d'urgence. Les principales organisations internationales à vocation humanitaire ont de plus en plus de difficultés à obtenir les fonds nécessaires et courent ainsi le risque de devoir réduire leurs actions.

Un effort considérable doit être entrepris, sur différents plans, pour tenter de trouver une solution aux graves problèmes humanitaires qu'ont

Nous proposons dès lors de faire un effort supplémentaire en libérant un crédit de cinq millions de francs à la charge de la réserve du crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale (AF du 3.12.81). Ce montant pouvant être bloqué sur une autre rubrique budgétaire de l'aide publique au développement, notre proposition n'entraîne pas de dépenses supplémentaires.

- tâches de protection du CICR pour les quelque 2000 prisonniers détenus par les parties au conflit;
- traitement, toujours par le CICR, de dizaines de milliers de demandes de renseignements concernant des personnes disparues ainsi que transmission de messages familiaux.

2. D'autres besoins II

2.1 Du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)

1. Le drame du Liban

Les hostilités qui ont éclaté au Liban en juin 1982 ont causé d'immenses souffrances et bouleversé bien des secteurs de l'économie. La communauté internationale a rapidement et efficacement réagi aux appels de détresse de milliers d'êtres humains touchés par ce conflit. Notre pays n'a pas failli à sa vocation humanitaire et, quelques jours après le début des combats, vous avez approuvé un crédit supplémentaire de 5 millions de francs (ACF 21.6.82). Ces moyens nous ont permis de venir en aide à un grand nombre de réfugiés, de veuves, d'orphelins et de sans-abri (voir annexe I). L'attribution de contributions, tant à des organisations internationales qu'à des oeuvres d'entraide suisses, a permis d'atteindre de larges couches de la population sinistrée.

La relative tranquillité des dernières semaines et la vie normale qui reprend son cours permettent d'envisager la fin de la phase "secours d'urgence". Cette évolution, si positive soit-elle, ne nous autorise cependant pas à considérer notre action comme achevée. Bien au contraire. Un effort considérable doit être entrepris, sur différents plans, pour tenter de trouver une solution aux graves problèmes humanitaires qu'ont engendrés ces tragiques événements. Relevons en particulier les mesures suivantes:

- assistance médicale aux nombreux blessés;
- réadaptation des invalides de guerre et réintégration dans la vie économique;
- logement de milliers de réfugiés;
- tâches de protection du CICR pour les quelque 8000 prisonniers détenus par les parties au conflit;
- traitement, toujours par le CICR, de dizaines de milliers de demandes de renseignements concernant des personnes disparues ainsi que transmission de messages familiaux.

2. D'autres besoins latins, les programmes les plus importants se déroulent au Honduras, qui accueille des réfugiés de trois pays

2.1 Du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) lutions

Si le conflit au Liban a quelque peu monopolisé l'attention de l'opinion publique, il n'en demeure pas moins que d'autres drames ont frappé des populations civiles en divers endroits du monde. C'est ainsi que le CICR a été amené à intervenir sur les cinq continents et a, de ce fait, engagé d'importants moyens financiers. Une partie des besoins a été couverte par les contributions de divers pays donateurs. Toutefois, pour quelques programmes d'aide, notamment en Iran/Irak, au Liban, en Asie du Sud-Est et en Amérique centrale, toutes les ressources nécessaires n'ont pas encore pu être réunies. Si les sommes indispensables ne parvenaient pas à être trouvées sous peu, le CICR se verrait dans l'obligation de réduire certaines de ses actions humanitaires et ce, aux dépens des populations qui ont le plus besoin de son aide.

Nous vous proposons, dans ces circonstances, d'allouer, cette année encore, les contributions extraordinaires suivantes:

2.2 Du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

L'afflux de réfugiés continue à poser à bien des pays de premier asile de graves problèmes. Hormis les secours apportés par des oeuvres d'entraide privées, c'est principalement au HCR 00'000 qu'incombe la mise en oeuvre de l'assistance internationale en faveur des centaines de milliers d'êtres humains chassés de chez eux. C'est ainsi qu'au Soudan, qui héberge une population réfugiée d'environ 650'000 personnes, le HCR procède à l'établissement de communautés rurales ou semi-urbaines tandis qu'en Somalie, où 700'000 réfugiés vivent dans 35 camps, le HCR aide ces personnes à assurer elles-mêmes leurs moyens d'existence. Au Pakistan, où séjournent environ 2,7 millions de réfugiés afghans, le HCR est en train d'élaborer, en collaboration avec d'autres organisations internationales, un programme visant à donner du travail à ces réfugiés.

- au Honduras 300'000
- au Vietnam 200'000
- à Djibouti 50'000

Enfin, en Amérique latine, les programmes les plus importants se déroulent au Honduras, qui accueille des réfugiés de trois pays et où l'on tente, notamment, de leur apporter des solutions durables dans l'agriculture.

Le bref résumé ci-dessus illustre bien la tâche de longue haleine qui revient au HCR, et, par conséquent, la nécessité pour cette organisation de disposer des moyens financiers suffisants pour permettre à des centaines de milliers d'êtres humains déracinés de recommencer une vie nouvelle dans un pays étranger. Devant l'ampleur des besoins, notre pays devrait, nous semble-t-il, faire preuve d'une solidarité accrue en octroyant au HCR une aide supplémentaire.

3. Bénéficiaires

Nous vous proposons, dans ces circonstances, d'allouer, cette année encore, les contributions extraordinaires suivantes:

3.1 Aide au Liban

		<u>(en francs)</u>
CICR	- Programmes d'assistance et de protection	1'500'000
UNDRO	- Programme de secours d'urgence	250'000

3.2 Aide en faveur d'autres pays

CICR	Programmes de secours	
	- en Amérique centrale	200'000
	- en Iran/Irak	800'000
	- en Thaïlande/Kampuchea	200'000
HCR	Programmes d'assistance	
	- au Soudan	500'000
	- en Ouganda	400'000
	- en Ethiopie	300'000
	- au Pakistan	300'000
	- au Honduras	300'000
	- au Vietnam	200'000
	- à Djibouti	50'000

4. Financement Le Ministère fédéral des affaires étrangères est autorisé à demander un dépassement de crédit de 5 millions de francs à la charge de la réserve de 35 millions inscrite au crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale de la Confédération (AF du 3.12.1981). Les moyens inscrits au budget pour l'année en cours ne suffisant pas à couvrir la somme requise, ces opérations de secours devront être financées par un dépassement de crédit qui sera toutefois compensé par blocage d'un montant correspondant à l'article budgétaire 202.493.01 (Coopération technique).

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

III

L'Administration des finances est d'accord avec la présente proposition, le crédit demandé pouvant être bloqué sur un autre article budgétaire de l'aide publique au développement.

Suisse au Liban

Pour co-rapport

- DFF (Administration des finances) IV

Extrait de procès-verbal

- DPAE 15 (12 1, DDA 12) pour exécution

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de

- CFF 2 pour information

- FinDel 5 proposer :

1. Un crédit de 5 millions de francs, à la charge de la réserve du crédit de programme pour l'aide humanitaire internationale (AF du 3.12.1981), est ouvert pour diverses actions d'assistance et de secours en faveur des victimes du conflit au Liban et des réfugiés dans divers autres pays.

2. Le Département fédéral des affaires étrangères est autorisé à demander un dépassement de crédit de 5 millions de francs à la charge de l'article budgétaire 202.493.20 "Oeuvres d'entraide internationales". Un montant correspondant est bloqué à l'article 202.493.01 "Coopération technique".

CICR	- Contribution en espèces	2'000
	- tentes et matériel médical	45
	- lait en poudre	180
DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES		
UNICEF	- Contribution en espèces	450
	- produits alimentaires et purificatrices d'eau	197
UNRWA	- Contribution en esp	450
	- tentes	197
UNDRP	- Tentes, produits alimentaires et tablettes purificatrices d'eau	230
	- lait en poudre	181

[Signature]
Pierre Aubert

Annexe:

1 récapitulation de l'aide d'urgence apportée par la Suisse au Liban

Pour co-rapport

- DFF (Administration des finances)

Extrait du procès-verbal

- DFAE 15 (SG 3, DDA 12) pour exécution
 - DFF 7 (SG 3, AFF 4) pour information
 - CFF 2 pour information
 - FinDel 5 pour information
-] 1'800
- Reconstruction et installation de 6 dispensaires

Aide apportée par la Suisse à titre de secours d'urgence au Liban (montants en milliers de francs et arrondis)

15. Dezember 1982

CICR	- Contribution en espèces	2'000
	- tentes et matériel médical	45
	- lait en poudre	180
UNICEF	- Contribution en espèces	450
	- produits alimentaires et tablettes purificatrices d'eau	90
UNRWA	- Contribution en espèces	450
	- tentes	197
UNDRO	- Tentes, produits alimentaires et tablettes purificatrices d'eau	230
	- lait en poudre	181
PAM	- Lait en poudre	1'000
Oeuvres d'entraide suisses	- Contributions en espèces	990
	- lait en poudre	170
Corps suisse d'aide en cas de catastrophe	- Participation au programme de désinfection du CICR	1'800
	- Reconstruction, en collaboration avec l'UNICEF, du laboratoire central d'hygiène publique ainsi que remise en état de points d'eau publics et d'installations de traitement de l'eau	
	- Reconstruction et installation de 6 dispensaires	